



1) COTISATIONS 2023 fixées par l'Assemblée Générale

- **Membre effectif :** 45 EUR
(avec droit de vote) 35 EUR second & suivants (adulte même adresse)
- **Membre adhérent :** 20 EUR
15 EUR (même adresse qu'un effectif)

2) TARIF ELEVAGE 2023

a) Pour les membres effectifs de la BFMA

- Mise en ordre d'un poulain comprenant le passeport sanitaire, le certificat d'origine et la présentation éventuelle au pointage (si carte d'identité CI/CR -> rajouter 45 EUR) 80 EUR
- Etablissement d'un passeport sanitaire belge (conforme aux dernières directives européennes) 25 EUR
- Etablissement d'un certificat d'origine (CO) 55 EUR
- Etablissement d'une carte d'identité (CI) 100 EUR
- Etablissement d'une carte de croisement (CR) 100 EUR
- Duplicata d'un papier d'identité (CO, CI ou CR) 155 EUR
- Présentation au Test en Terrain :
 - Premier cheval 45 EUR
 - Chevaux suivants du même propriétaire 35 EUR
- Approbation à la saillie : 50 EUR
- Changement de propriétaire ou d'adresse : 20 EUR

b) Pour les non-membres effectifs de la BFMA

Tous les montants ci-dessus seront majorés de 50 Euros

**Numéro de compte de la BFMA : 751-2061879-87 (AXA)
IBAN : BE67 7512 0618 7987 – BIC : AXABBE22**